

EDITORIAL

Oser parler, oser écrire
avec son cœur

Parler du CCIG au moment de quitter son comité constitue pour moi un exercice périlleux.

Le CCIG m'a presque tout appris de ce que je sais aujourd'hui des Organisations internationales catholiques (OIC) et du système des Nations Unies.

D'abord les Nations Unies au sens propre comme au sens figuré : grands couloirs, grandes salles ouvertes sur le monde entier, un monde doté de compétences, chaleureux, mais aussi un dédale tortueux, un labyrinthe ; un monde qui écrase parfois.

Puis, avec un peu de nostalgie, les « Séminaires sur les réalités internationales » organisés par le CCIG qui réunissaient les responsables et membres des OIC et d'autres ; les « Déjeuners des OIC » au HCR, à l'OIT, à l'OMS, au GATT, à la CNUCED avec des représentants de ces institutions. Nostalgie aussi de quitter des personnes rencontrées, les membres des précédents comités et ceux d'aujourd'hui... Un souvenir ému pour ceux qui nous ont quitté pour un « autre monde » et qui, comme le dit le langage populaire, sont toujours présents dans notre mémoire individuelle et collective.

Le monde se transforme à une vitesse vertigineuse ; pour preuves récentes : les printemps arabes, la crise de l'Euro, les changements climatiques. Les équilibres politiques évoluent également : l'Europe n'est plus le centre du monde, mais bien la « Vieille Europe » ; les pays émergents et ceux dits du Sud prennent de plus en plus de place. Y a-t-il de quoi s'inquiéter ? Même le Forum Economique Mondial de Davos s'interroge. Son fondateur lui-même, Klaus Schwab, reconnaît que le capitalisme ne peut plus continuer ainsi et d'affirmer que cette année devra être celle du changement d'une économie dans laquelle l'humain retrouvera sa place. On croit entendre l'interrogation du Père Lebreton : « Les blessures (non guéries) que nos pays ont occasionnées à bien d'autres Etats ne sont-elles pas en train de se transférer sur nous ? »

Quelle est la place du CCIG dans ce monde-là ? Ici, je ne peux qu'exprimer mes convictions et tenter de les partager. Comme base, je vois un CCIG œcuménique: le second C de CCIG se transformant en 'O' pour Œcuménique, concrètement et très rapidement, dans le sens de ce que disait Maurice Zundel en 1973. Des pas ont été faits, mais encore bien timides. Second constat : l'économie mène le monde. Or celle-ci n'a que peu de place au CCIG : les problèmes concernant les multinationales, l'économie mondiale, nationale, locale devraient être affrontés plus en profondeur tout en gardant une approche droits de l'homme. En tant qu'individus et membres d'associations ne sommes-nous pas confrontés à cette réalité ? Ne pouvons-nous pas avoir des utopies dans nos cœurs et dans nos têtes ? On dit que l'Utopie est la réalité de demain. Alors, avec Martin Luther King, faisons des rêves qui deviendront des réalités ! ■

Christiane Escher, Membre du Comité du CCIG

AU SEUIL D'UNE NOUVELLE ANNEE

Meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année ! Pour nous tous 2012 pourra être l'occasion de confirmer notre engagement de chrétiens responsables de la promotion et de la protection de toute personne dans notre réalité d'aujourd'hui. Pour moi, 2012 représente un important défi tout à la fois personnel et professionnel en tant que nouvelle Secrétaire Générale du CCIG. En effet, la mission du CCIG, telle qu'elle a été établie par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2009, consiste à offrir un véritable service à ceux et à celles qui s'efforcent de rendre notre monde plus humain et plus juste. Je commence donc mes fonctions avec grand enthousiasme et le désir sincère que le CCIG puisse constituer un espace de concertation et d'échange qui favorise la réflexion et la découverte de solutions concrètes « aux problèmes politiques et socio-économiques de notre temps, avec une attention particulière à la dignité de toute personne ». Dans ce but, une série d'activités ont été envisagées pour l'année 2012 ainsi que pour la période 2013-2015. Elles correspondent aux cinq piliers autour desquels l'action du Centre s'articule, et notamment: réflexion, formation, sensibilisation, service aux ONG ainsi que les tâches administratives transversales permettant la gestion et le développement de l'ensemble de ces activités, dont vous trouvez, ci-dessous, une courte – et j'espère intéressante – description. Bonne lecture !

Maria D'Onofrio, Secrétaire Générale

ICCG presents its activities for 2012. Among them, there are: the UPR Platform, which was started in December 2011 with a view to favor and enhance NGOs collaboration and sharing in the context of the Universal Periodic; a Capacity building training course, aiming to strengthen the contribution of NGOs at the International Labor Organization. In particular, we recall that youth unemployment is included among the topics which will be addressed during the upcoming International Labor Conference (June 2012). Finally, the establishment of thematic groups to favor the NGOs work in the context of UN treaty bodies as well as training sessions on how to work with UN mechanisms for the promotion and protection of human rights will also part of 2012 activities.

Plateforme pour l'Examen Périodique Universel (EPU)

Cette initiative, lancée en 2011 par mon prédécesseur Budi Tjahjono, se poursuit et ce travail recueille ses premiers résultats. Compte tenu de la conclusion du 1er cycle de l'EPU, un

groupe d'ONG d'inspiration catholique s'est réuni pour: (i) faire un bilan de leurs contributions en partageant les difficultés rencontrées et les succès obtenus; et (ii) envisager des nouvelles modalités de collaboration afin de réaliser une action de lobbying plus efficace dans le contexte de l'EPU. Etant donné que le mécanisme est très récent, le 2ème cycle de révision sera crucial pour assurer une suite efficace aux engagements pris par les gouvernements lors du 1er cycle. C'est pourquoi, les participants à la Plateforme EPU ont identifiés les priorités de leur action future et les activités à réaliser pour atteindre ces buts: (i) renforcer l'activité de lobbying à Genève en élaborant des interventions conjointes à déposer auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dans le contexte des sessions de l'EPU; (ii) en reconnaissant le rôle prioritaire des acteurs locaux, sensibiliser les défenseurs des droits de l'homme sur le terrain afin qu'ils puissent devenir les «outils de monitoring» les plus efficaces; (iii) stimuler des espaces de réflexion ouverts à toute ONG engagée dans le EPU et organiser des «pre-

sessional briefings » concernant les pays soumis à révision.

Comment travailler avec le OIT : Capacity building training course - le chômage des jeunes

Dans la continuité du travail réalisé en 2011 sur le projet de Convention 189 du BIT concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques, le CCIG a décidé de porter une attention particulière à l'agenda et aux activités des différentes agences onusiennes afin de renforcer la synergie et l'effectivité de leur action au bénéfice de la société. En ce qui concerne en particulier le BIT, en collaboration avec plusieurs membres de la société civile qui travaillent déjà avec lui, le CCIG s'engage, à l'occasion de la prochaine Conférence internationale du Travail (juin 2012), à collaborer avec les ONG d'inspiration chrétienne qui s'intéressent au travail de cette agence spécialisée; à cette fin, il organisera une session de concertation et de formation ouverte aux ONG intéressées par la préparation de la 101^{ème} Conférence internationale du Travail de juin 2012. La discussion générale portera sur l'entrepreneuriat des jeunes comme moyen d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi décent et leur intégration dans l'économie et la société. En effet, l'entrepreneuriat des jeunes est de plus en plus reconnu comme une stratégie efficace pour mobiliser le potentiel productif et novateur des jeunes. Il renforce leur aptitude à créer des emplois et leur donne les moyens de contribuer positivement à une société viable. La Conférence internationale du Travail a débattu de l'emploi des jeunes en 2005 et, à cette occasion, la question de l'entrepreneuriat des jeunes avait été brièvement abordée. Au vu des taux de chômage des jeunes et de la crise financière et économique mondiale, il serait opportun d'étudier plus en profondeur la manière dont l'entrepreneuriat des jeunes peut faire progresser l'Agenda du travail décent et l'Agenda global pour l'emploi.

Ce thème représente un défi mondial partagé par de nombreux acteurs de la société civile dans le monde entier et en particulier les ONG engagées dans le domaine des enfants et des jeunes. Il est à noter qu'un possible lien entre les décisions prises dans les contextes de la conférence du BIT et le travail des ONG dans le contexte de l'EPU a été envisagé. Dans ce sens, l'organisation de «capacity building

training course» représente la première étape d'un projet qui est susceptible de devenir plus ample.

Groupes de travail thématiques

En suivant les modalités de travail déjà expérimentées pour l'EPU, des groupes de travail thématiques concernant, parmi d'autres, les peuples autochtones, les personnes handicapées, le changement climatique, et les personnes âgées, seront également constitués pour faciliter et renforcer l'action des ONG dans le contexte des organes des traités et du Conseil des droits de l'homme.

Séances de formation et de partage

Finalement, une des priorités de l'action du CCIG sera l'organisation de séances de formation et de séminaires théorico-pratiques, destinés aux ONG membres (ad intra) ainsi qu'à d'autres destinataires (ad extra) intéressés à recevoir une formation spécifique concernant le fonctionnement des mécanismes de protection et promotion des droits de l'homme dans le système des Nations Unies. Cela s'ajoute à l'effort d'offrir à tous ceux qui pourront être intéressés des moments de réflexion et de partage lors de conférences concernant l'actualité des relations internationales.

En conclusion, tenant bien en compte la réalité quotidienne vécue sur le terrain ainsi que l'impact économique et social des mesures prises au niveau national et international, le CCIG affirme avec conviction que l'arène internationale offre une occasion précieuse pour améliorer la situation concrète des personnes. C'est pourquoi, la connaissance du fonctionnement et des possibilités de travail avec les mécanismes internationaux est une condition essentielle pour profiter pleinement de ces possibilités. Ainsi, par le biais de ses activités, le CCIG se propose de favoriser et renforcer l'action des acteurs sensibles et engagés dans l'avancée des droits de l'homme et, plus généralement, dans l'établissement d'une société orientée vers le respect de la dignité humaine et du bien commun. ■

Pour une présentation détaillée des activités du CCIG, veuillez consulter : <http://www.ccig-iccg.org/>

ACTUALITE GENEVOISE

Le 23 janvier 2012, à l'occasion de la célébration de la «Journée mondiale de la paix» une rencontre interreligieuse a eu lieu au Conseil œcuménique des Eglises à Genève. Le message de Pape Benoit XVI «Eduquer les jeunes à la justice et à la paix» a fait l'objet de cet événement auquel des représentants des communautés bouddhiste, juive, musulmane, orthodoxe, protestante et catholique ont participé. Par ordre de prise de parole: S.E. Archevêque Silvano M. Tomasi, Nonce Apostolique, Observateur Permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; S.E. Archevêque Silvano M. Tomasi, Nonce Apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies et d'autres Organisations Internationales à Genève; Dr. Bhante Tawalam Dhammika - Head Monk of the Geneva International Buddhist Centre; Monsieur le Rabbin François Garaï; Monsieur Idris Fontaine, Fondation Culturelle Islamique de Genève; Métropolitite Jérémie de Suisse, Centre Orthodoxe du Patriarcat Œcuménique; Pasteur Albert-Luc de Haller, Modérateur de la Compagnie des Pasteurs et des Diacres de l'Eglise Protestante de Genève; Monseigneur Charles Morerod, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg; Révérend Dr Olav Fykse Tveit, Secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises; Monseigneur Pierre Farine, Evêque auxiliaire.

« A vous tous, hommes et femmes qui avez à cœur la cause de la paix! La paix n'est pas un bien déjà acquis, mais un objectif auquel tous et chacun nous devons aspirer. Regardons l'avenir avec une plus grande espérance, encourageons-nous les uns et les autres dans notre cheminement, travaillons à donner à notre monde un visage plus humain et fraternel, et sentons-nous unis dans la responsabilité envers les jeunes générations présentes et futures, en particulier en les éduquant à être des personnes pacifiques et des artisans de la paix »

Message de Sa Sainteté Benoît XVI
Pour la journée mondiale de la paix 2012

LA PAIX: un droit de l'individu ?

En 1968, l'Eglise catholique par les bais du Pape de l'époque, Paul VI, a institué le 1^{er} janvier comme Journée Mondiale de la Paix. Depuis ce moment-là, ses successeurs ont poursuivi cette célébration. De leur côté également, les Nations Unies ont établi une Journée Mondiale de la Paix célébrée chaque année le 21 septembre.

Or, quelque soit la date, le message fondamental à retenir est que la paix reste toujours l'aspiration universelle, le bien le plus désiré par nous tous. Cela est une vérité indéniable. Saint François d'Assise l'a dit dans sa prière la plus connue, les nations du monde l'ont incluse dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies de 1945. Mais ces mêmes Etats qui ont souhaité la réalisation de la paix dans le monde entier en ratifiant la Charte onusienne, ont-ils reconnu le droit de leurs citoyens à vivre en paix?



La Charte onusienne inclut parmi les buts de l'organisation le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; à cette fin, les Etats Membres s'engagent à régler pacifiquement «les différents ou situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix» (article 1(1) Ch. ONU). De même, le règlement pacifique des différends fait partie des principes fondamentaux de l'ONU (article 2(3), auxquels s'ajoute la prohibition du recours à la force (article 2(4)). L'affirmation de ces principes en 1945 a représenté sans doute une révolution dans la manière de concevoir les relations internationales en vivant les Etats de leur droit à la guerre, ce qui marquait une rupture forte avec le passé.

Toutefois, d'un côté il serait légitime de s'interroger sur l'effectivité de ce système qui n'a pas réussi à assurer la paix : de nombreux conflits éclatent

par tout dans le monde, et surtout à l'intérieur des Etats : ceux qu'on appelle officiellement conflits non internationaux ou, communément conflits internes. De l'autre côté, il serait peut-être plus constructif de se demander si l'absence de guerre équivaut à la paix. Bien sûr, l'absence de la guerre constitue la précondition d'une société pacifique, mais pourrions-nous affirmer que le fait qu'il n'y ait pas de conflit armé puisse être suffisant à produire naturellement une société de paix ? Cela dépend de ce que nous entendons par « paix ». L'absence de violence armée est sûrement un point de départ nécessaire, mais qu'en est-il de toutes les autres formes de violences directes et/ou indirectes dont on est souvent victime? Qu'en est-il des injustices dont souffrent les groupes vulnérables souvent exposés à la discrimination de manière quotidienne? Qu'en est-il encore pour tous ceux qui sont privés de leur liberté de pensée, de religion, de leur droit à l'éducation, à la santé etc. ? Peut-on affirmer que ces personnes vivent en paix avec elles-mêmes et avec les autres membres de la société?

Or donc, les Nations Unies ont commencé à se poser ces mêmes questions (et beaucoup d'autres), ce qui a permis dans le contexte du Conseil des Droits de l'Homme, l'ouverture du débat sur la reconnaissance d'un «nouveau droit»: le droit des peuples à la paix. Vous trouverez, ci-dessous, une courte présentation des démarches entreprises par le Conseil des Droits de l'Homme au sujet de la conceptualisation et de l'affirmation du droit des peuples à la paix. La dernière étape de ce processus a eu lieu à l'occasion de la huitième session du Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme, du 20 au 24 février 2012 au Palais des Nations, à Genève. À cette occasion, le Comité consultatif, *inter alia*, a examiné le projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix élaboré par le groupe de rédaction composé de membres du Comité consultatif et révisé à la lumière des observations reçues et des débats qui ont eu lieu à la septième session. Le projet de déclaration sera présenté à la 20^{ème} session du Conseil des droits de l'homme le prochain mois de juin. ■

Maria D'Onofrio
Secrétaire Générale

EXCURSUS SUR LE DROIT DES PEUPLES À LA PAIX

Les démarches accomplies jusqu'à présent par le CDH

Juin 2009 : L'initiative du Conseil des Droits de l'Homme

Dans sa résolution 11/4 du 12 juin 2009, le Conseil des Droits de l'Homme avait prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser un atelier sur le droit des peuples à la paix réunissant des experts de toutes les régions du monde, pour: a) mieux préciser la teneur et la portée de ce droit; b) proposer des mesures destinées à mieux faire comprendre l'importance de la réalisation de ce droit; et c) suggérer des mesures concrètes visant à mobiliser les Etats et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en faveur de la promotion du droit des peuples à la paix. Le Conseil a, par ailleurs, prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de rendre compte des résultats de l'atelier au Conseil à sa quatorzième session.

Décembre 2009 : Atelier sur le droit des peuples à la paix

A l'issue de l'atelier, qui s'est tenu à Genève les 15 et 16 décembre 2009, un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/HRC/14/38) a été présenté au CDH qui dans sa résolution 14/3, a prié le Comité consultatif, en consultation avec les Etats Membres, la société civile, le monde universitaire et les autres parties prenantes, de préparer un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix et de faire rapport au Conseil, à sa dix-septième session, sur les progrès accomplis à cet égard.

Avril 2011 : 1^{er} Rapport Intermédiaire et envoi d'un questionnaire à toutes les parties prenantes, y compris la société civile

En application de la résolution 14/3, un groupe de rédaction a été chargé de travailler sur la question. Le Comité consultatif a examiné le rapport intérimaire présenté par le groupe de

rédaction et, par le biais de la recommandation 6/3, l'a soumis au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa dix-septième session (A/HRC/17/39). Le Comité a aussi demandé au groupe de rédaction d'élaborer un questionnaire pour consulter les États Membres, la société civile, le monde universitaire et toutes les parties prenantes concernées. Le questionnaire a été transmis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à toutes les parties prenantes concernées dans une note verbale datée du 1er avril 2011.

Juin 2011 : Décision d'élaboration d'un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix

Dans sa résolution 17/16 adoptée le 17 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif, en consultation avec les États Membres, la société civile, le monde universitaire et les autres parties prenantes, de présenter un projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix et de faire rapport au Conseil à sa vingtième session sur les progrès accomplis.

Juillet 2011 : 2^e Rapport Intérimaire

À sa septième session, le Comité consultatif a pris note du deuxième rapport intérimaire présenté par le groupe de rédaction (A/HRC/AC/7/3) et a accueilli avec satisfaction les réponses au questionnaire.

Février 2012 : Examen du projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix

À la présente session, le Comité consultatif examinera le projet de déclaration sur le droit des peuples à la paix élaboré par le groupe de rédaction et révisé à la lumière des observations reçues et des débats qui ont eu lieu à la septième session (A/HRC/AC/8/2). ■

Tout document mentionné ci-dessous est consultable sur le site internet du CCIG : <http://www.ccig-iccg.org/>

Pour plus d'informations concernant le travail du comité consultatif, veuillez consulter : <http://www.ohchr.org/EN/HRBoD/ies/HRC/AdvisoryCommittee/Pages/HRCACIndex.aspx>

Upcoming meeting :

19th Session of the Human Rights Council will take place from February 27 to March 23, 2012, at Palais des Nations, Geneva.

COMITE CONSULTATIF / ADVISORY COMMITTEE

Etablissement

Conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, ci-après « le Comité consultatif », composé de 18 experts, a été établi pour fonctionner comme un groupe de réflexion pour le Conseil et pour travailler sous sa direction. Le Comité consultatif remplace l'ancienne Sous-Commission de la promotion et la protection des droits de l'homme.

Mission

La fonction du Comité consultatif est de fournir des services d'experts au Conseil selon les modalités définies par celui-ci, en se concentrant essentiellement sur des études et des avis étayés par des recherches. En outre, ces services d'experts ne seront fournis que sur la demande du Conseil, conformément à ses résolutions et selon ses orientations.

Le Comité consultatif devrait être orienté vers la mise en œuvre. La portée de ses avis devrait se limiter aux questions thématiques entrant dans le mandat du Conseil, c'est-à-dire la promotion et la protection de tous les droits de l'homme. Le Comité n'adoptera pas de résolutions ni de décisions. Il pourra proposer, dans le cadre des travaux assignés par le Conseil, pour examen et approbation par celui-ci, des propositions d'amélioration de l'efficacité de ses procédures ainsi que des propositions de recherche dans la limite du champ d'activité fixé par le Conseil.

Dans l'exercice de son mandat, le Comité consultatif sera engagé instamment à établir des relations d'interaction avec les États, les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG et d'autres entités de la société civile qui pourront participer aux travaux du Comité consultatif, y apporter la meilleure contribution possible.

Sessions et organisation de l'agenda

En application du paragraphe 37 de l'annexe à la résolution 16/21 du

Conseil des droits de l'homme, afin de mettre en place un cadre propice à une meilleure interaction entre le Conseil et le Comité, la première session annuelle de ce dernier est convoquée immédiatement avant la session de mars du Conseil et sa deuxième a lieu en août. Le Comité consultatif tiendra donc sa huitième session du 20 au 24 février 2012, et sa neuvième session du 6 au 10 août 2012.

En outre, en application du paragraphe 38 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, le rapport annuel du Comité sera soumis au Conseil à sa session de septembre, et fera l'objet d'un dialogue avec le Comité.

Dans sa décision 18/121, le Conseil des droits de l'homme a décidé que le cycle du Comité consultatif serait ajusté de sorte qu'il débute le 1er octobre et prenne fin le 30 septembre, afin que la présentation du rapport annuel du Comité au Conseil et le dialogue y relatif aient lieu à la fin du cycle. Il a également décidé, à titre transitoire, que le mandat des membres du Comité consultatif prenant fin en mars 2012 serait exceptionnellement prorogé jusqu'au 30 septembre 2012.

Le mandat des membres du Comité consultatif ayant exceptionnellement été prorogé jusqu'au 30 septembre 2012, le Conseil des droits de l'homme examinera à sa vingt et unième session le rapport du Comité sur les travaux de sa septième session, ainsi que le rapport annuel du Comité comprenant les rapports sur les travaux de ses huitième et neuvième sessions. ■

Source:

Site internet de le HCDH : www.ohchr.org

COORDONNEES du CCIG Centre Catholique International de Genève

1 rue de Varembe, Case Postale 43,
CH-1211, Genève 20, Suisse
Tel : 00 41 22 734 14 65
Fax : 00 41 22 734 08 78
Email : ccig@bluewin.ch
Web : www.ccig-iccg.org

Rédacteur responsable:
Maria D'Onofrio

*Les textes n'engagent que leur
signataire*